

SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Webinaire Espace de Confiance DRIM-M

22/04/25

Agence du Numérique en Santé



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Ordre du jour



1. Contexte et objectifs
2. Introduction à l'Espace de Confiance DRIM-M
3. Fonctionnement de l'Espace de Confiance
4. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance
5. Documentation à destination des acteurs de l'Espace de Confiance
6. Calendrier prévisionnel et concertation
7. Questions/Réponses

1. Contexte et Objectifs

1. Contexte et objectifs

1) Pourquoi proposer la création d'un Espace de Confiance DRIM-M?

Le projet DRIM-M propose la création d'un Espace de Confiance pour répondre aux enjeux de performance tout en assurant un niveau de sécurisation optimal pour permettre un partage fluide entre les DRIMbox.

2) Quels sont les acteurs de l'Espace de Confiance?

L'ANS est l'administrateur de l'Espace de Confiance DRIMbox.

Opérateur : désigne la Personne Morale réalisant le déploiement, l'intégration au sein de l'Espace de Confiance et le maintien en condition opérationnelle d'une à plusieurs DRIMbox. L'Opérateur peut être l'Editeur ou le Distributeur.

La responsabilité de déploiement et d'intégration des DRIMbox dans l'Espace de Confiance **revient aux Opérateurs** après délégation par les structures clientes.



1. Contexte et objectifs

 Les structures de santé, clientes des Opérateurs, **ne sont pas mentionnées** dans l'Espace de Confiance mais restent libres de changer d'Opérateur ou de retirer la DRIMbox à tout moment.

La délégation auprès des Opérateurs s'exerce sur l'ensemble du parcours d'intégration, des règles d'exclusion, de réintégration et la maintenance opérationnelle des DRIMbox au sein de l'Espace de Confiance.

Les structures de santé, clientes des Opérateurs, engagent également leur responsabilité sur les éléments de déploiement des DRIMbox décrits dans le document Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M selon la répartition du périmètre des parties et les architectures mises en œuvre.

3) Quels sont les objectifs de l'Espace de Confiance?



2. Introduction à l'Espace de Confiance DRIM-M

2. Introduction à l'Espace de Confiance DRIM-M

1) Qu'est-ce que l'Espace de Confiance DRIM-M?

1

1

Un **Registre National** d'identification des DRIMbox Source dont le rôle est d'assigner des FQDN aux DRIMbox déployées. **Des URL uniques**, pérennes, de confiance et portées par l'ANS sont donc **assignées à chaque DRIMbox**.

2

Un **domaine** déposé par l'ANS et utilisé dans le maillage DRIM-M

2



	DATE DE CREATION/MISE A JOUR	06/09/2025 16h35	06/09/2025 16h35
L'Opérateur communique ces infos	IDENTIFIANT INTERNE DRIM-M	1 (communiqué après validation de l'homologation)	2 (communiqué après validation de l'homologation)
	DENOMINATION DE L'OPERATEUR	Opérateur 1	Opérateur 1
	DESCRIPTION	N/A	N/A
	SIRET	1234567891011	1234567891011
	ADRESSE	123 Avenue des Champs Elysée 75008 Paris	123 Avenue des Champs Elysée 75008 Paris
	CONTACT PROJET	Xxxx1@opérateur1.com	Xxxx1@opérateur1.com
	CONTACT TECHNIQUE	Xxxx2@opérateur1.com	Xxxx1@opérateur1.com
	LIBELLE CLIENT	Site 1	Site 1
	SIREN CLIENT	12345678910	12345678910
L'ANS communique ces infos	URL DRIMBOX	Db1.test1.mesimag gesmedicales.fr	Db2.test1.mesimag gesmedicales.fr
	STATUT DRIMBOX	Active	Exclue
	URL VISIONNEUSE	Vi1.test1.mesimag esmedicales.fr	Vi2.test1.mesimag esmedicales.fr

2. Introduction à l'Espace de Confiance DRIM-M

1) Qu'est-ce que l'Espace de Confiance DRIM-M?

3

Une **Météo des DRIMbox** qui permettra d'informer l'écosystème du statut opérationnel des DRIMbox.

4

Une **Liste Blanche** signée par l'ANS, accessible par l'écosystème et répertoriant les DRIMbox de confiance et opérationnelles

3



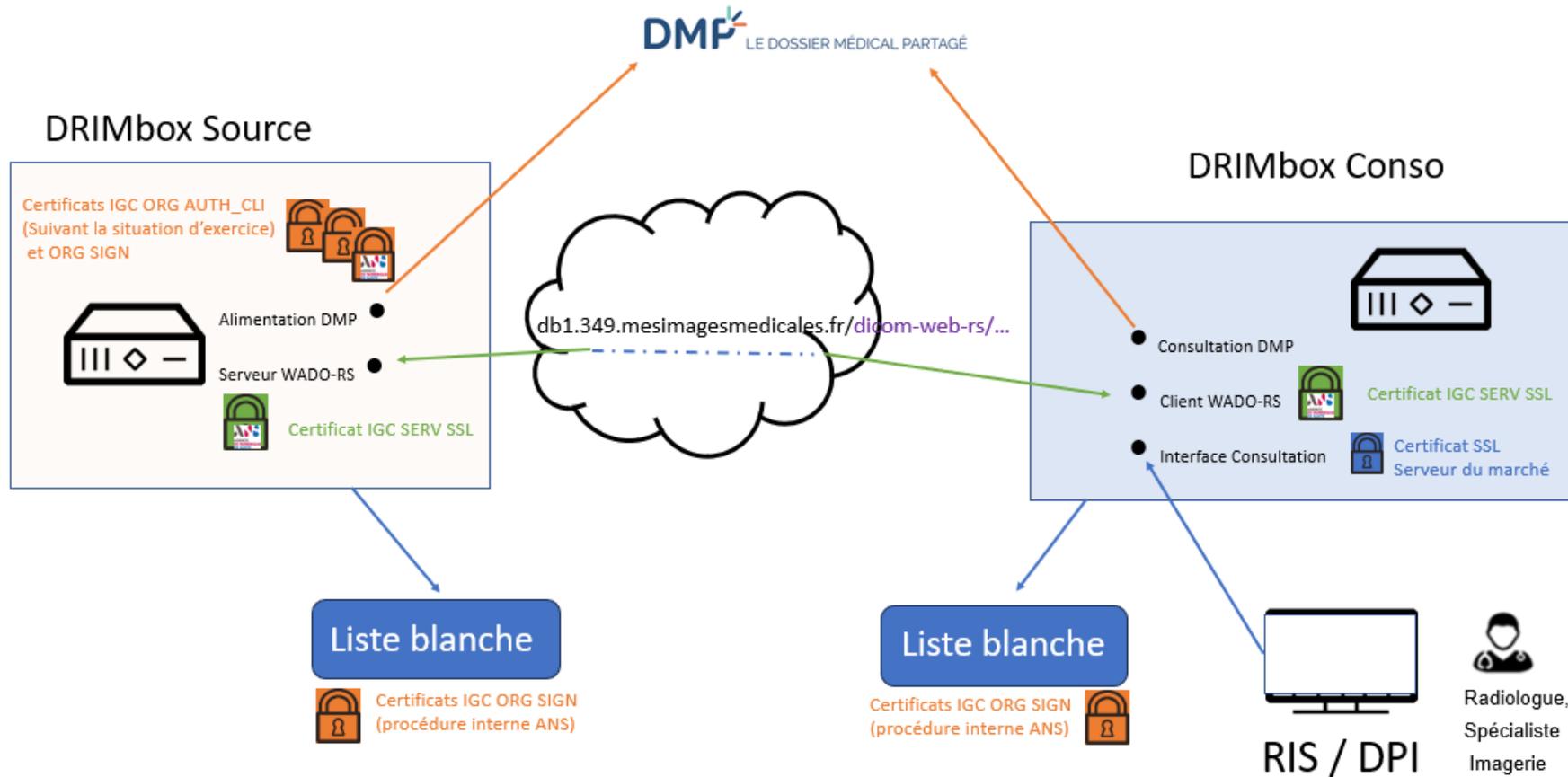
4

```
<Domaine>  
<Identifiant>1</Identifiant>  
<db>db1.111.mesimagesmedicales.fr</db>  
<vi>vil.111.mesimagesmedicales.fr</vi>  
<Denomination>Operateur 01 test</Denomination>  
<DNCertificatOperateur>CN=db1.111.mesimagesmedicales.fr,OU=31598513500187,O=editeur,ST=Paris (75),C=FR</DNCertificatOperateur>  
<SupportContact>supportdrim-m@op01.fr, 07 33 65 18 37</SupportContact>  
<DateMAJ>2024-04-23T20:36:12Z</DateMAJ>  
</Domaine>
```

2. Introduction à l'Espace de Confiance DRIM-M

2) Comment sont sécurisés les flux entre les DRIMbox Source et les DRIMbox Conso?

Note: Le proxy e-santé n'est pas mentionné.



Utilisation des certificats dans le maillage DRIM-M avec une authentification indirecte au DMP (alimentation)

Certificat IGC-Santé dans le but de normaliser le contenu de la liste blanche

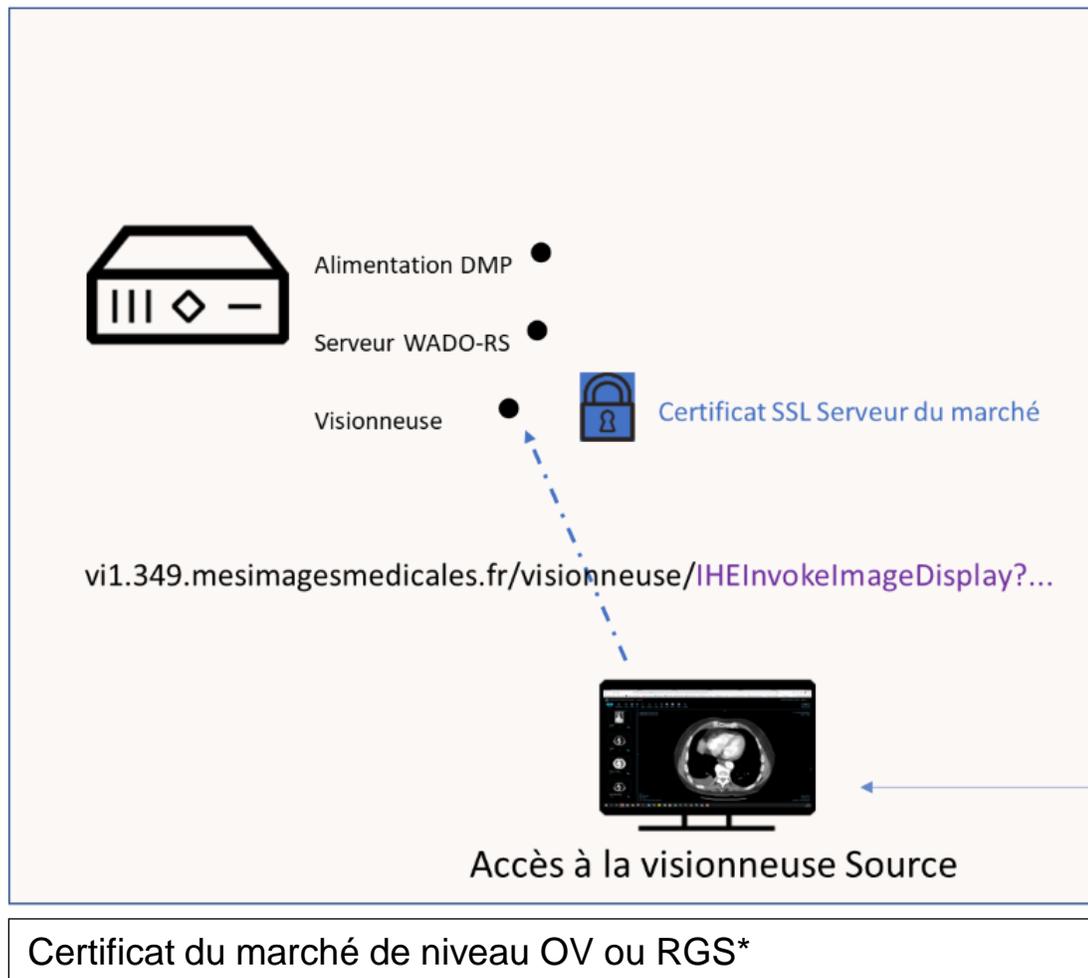
Ce document est classifié C0 et peut être diffusé à l'extérieur de l'ANS

2. Introduction à l'Espace de Confiance DRIM-M

3) Comment est sécurisé le lien URL contenu dans le CR d'imagerie?



DRIMbox Source



Patient



PS habilité à consulter le CR



Pas d'interactions avec le DMP dans ce Workflow

Ce document est classifié C0 et peut être diffusé à l'extérieur de l'ANS

2. Introduction à l'Espace de Confiance DRIM-M

4) Quel est le document structurant l'intégration à l'Espace de Confiance?

Avant d'intégrer l'Espace de Confiance DRIM-M, le document **“Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M”** doit être complété et signé par l'Opérateur souhaitant deployer la DRIMbox et ses Clients (à l'origine de la commande).

Ce document décrit des éléments spécifiques au déploiement et maintien de la DRIMbox. Ainsi, la fourniture du document est obligatoire pour chaque installation de DRIMbox en pièce jointe du formulaire de déclaration d'une nouvelle DRIMbox.



**Conditions générales
d'intégration à l'Espace
de Confiance DRIM-M
(MesImagesMédicales.fr)**



Statut : En cours | Classification : Restreinte | Version : 0.1

2. Introduction à l'Espace de Confiance DRIM-M

5) Garantir la sécurité via l'intégration à l'Espace de Confiance

Deux analyses de risque de type EBIOS RM ont été réalisées avec des experts cybersécurité

- Pour le logiciel DRIMbox
- Pour l'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M

Les livrables sont des rapports d'analyse de risque avec cartographie des risques et des supports de restitution auprès du RSSI de l'ANS.



Note:

- Une phase de traitement des risques issue de l'analyse de risque du logiciel DRIMbox a été réalisée avec des ajustements sur les spécifications DRIMbox publiées et le guide d'exploitation dont la publication est fixée fin avril.
- Pour l'Espace de Confiance, l'ensemble de l'outillage utilisé a été étudié dans le cadre de cette analyse.

3. Fonctionnement de l'Espace de Confiance DRIM-M

3. Fonctionnement de l'Espace de Confiance



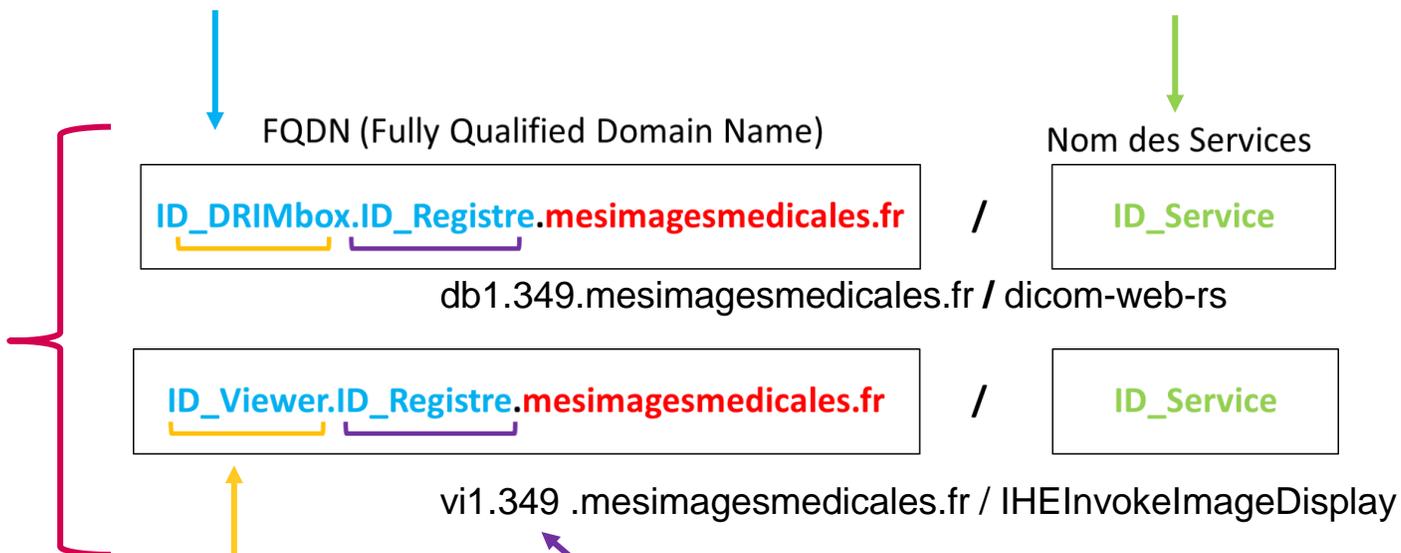
1) Identification des DRIMbox

Une URL sera insérée sur les compte-rendu d'imagerie et la deuxième sera utilisée lors des échanges des examens d'imagerie entre DRIMbox.

Sous-domaine représentant l'instance DRIMbox reliée au PACS

ID_Service = Identification du service lancé. 2 services au minimum sont lancés

Fournis par les équipes Administrateur de l'EDC DRIM-M et à paramétrer dans les DRIMbox par les opérateurs



ID_DRIMbox = Identification du PACS relié à la DRIMbox Source

ID_Viewer = Identification du PACS relié à la Visionneuse de la DRIMbox Source

ID_Registre = Identification théorique du site géographique

Autorisation d'utilisation par l'Opérateur du FQDN lors du déploiement/MCO
Libération par l'Opérateur du FQDN et la révocation des certificats en cas de retrait ou bascule

3. Fonctionnement de l'Espace de Confiance



2) Registre National

Le **Registre National d'identification des DRIMbox Source**, géré par l'ANS, permet de créer un réseau de confiance qui regroupe l'ensemble des DRIMbox déployées avec des URL uniques, pérennes et de confiance, portées par l'ANS.

Certaines données du Registre sont communiquées à l'ANS par les Opérateurs, d'autres sont créées par l'ANS à destination des Opérateurs.

Note: Le registre est un élément central de l'Espace de Confiance DRIM-M, il rentre dans la politique de sauvegarde de l'ANS.

	DATE DE CREATION/MISE A JOUR	06/09/2025 16h35	06/09/2025 16h35
L'Opérateur communique ces infos	IDENTIFIANT INTERNE DRIM-M	1 (communiqué après validation de l'homologation)	2 (communiqué après validation de l'homologation)
	DENOMINATION DE L'OPERATEUR	Opérateur 1	Opérateur 1
	DESCRIPTION	N/A	N/A
	SIRET	1234567891011	1234567891011
	ADRESSE	123 Avenue des Champs Elysée 75008 Paris	123 Avenue des Champs Elysée 75008 Paris
	CONTACT PROJET	Xxxx1@operateur1.com	Xxxx1@operateur1.com
	CONTACT TECHNIQUE	Xxxx2@operateur1.com	Xxxx1@operateur1.com
	LIBELLE CLIENT	Site 1	Site 1
SIREN CLIENT	12345678910	12345678910	
L'ANS communique ces infos	URL DRIMBOX	Db1.test1.mesimag gesmedicales.fr	Db2.test1.mesimag gesmedicales.fr
	STATUT DRIMBOX	Active	Exclue
	URL VISIONNEUSE	Vi1.test1.mesimag esmedicales.fr	Vi2.test1.mesimag esmedicales.fr

3. Fonctionnement de l'Espace de Confiance



3) Liste Blanche

La **Liste Blanche** est un fichier XML signé par un certificat de l'offre ORG SIGN émis par l'IGC Santé, contenant **la liste des DRIMbox opérationnelles** intégrées au sein de l'Espace de Confiance DRIM-M. Ce fichier est géré par l'ANS et mis à jour régulièrement aux grés de l'ajout et des retraits des DRIMbox autorisées à intégrer l'Espace de Confiance.

Elle répertorie les informations suivantes pour chaque DRIMbox déployée:

- Les deux noms de domaine indiqués précédemment.
- DN du Certificat d'authentification serveur SSL (IGC Santé)
- Contact technique de l'opérateur
- Date de dernière mise à jour de ces informations

```
<Domaine>
  <Identifiant>1</Identifiant>
  <db>db1.111.mesimagesmedicales.fr</db>
  <vi>vil.111.mesimagesmedicales.fr</vi>
  <Denomination>Operateur 01 test</Denomination>
  <DNCertificatOperateur>CN=db1.111.mesimagesmedicales.fr,OU=31598513500187,O=editeur,ST=Paris (75),C=FR</DNCertificatOperateur>
  <SupportContact>supportdrim-m@op01.fr, 07 33 65 18 37</SupportContact>
  <DateMAJ>2024-04-23T20:36:12Z</DateMAJ>
</Domaine>
```

L'ANS signe la Liste Blanche à chaque fois qu'elle est mise à jour. La signature s'effectue via un certificat de signature de l'ANS.

La signature est enveloppée de fichier XML en XADES-Baseline B et réalisée par l'outil esignsante (<https://github.com/ansforge/esignsante>)

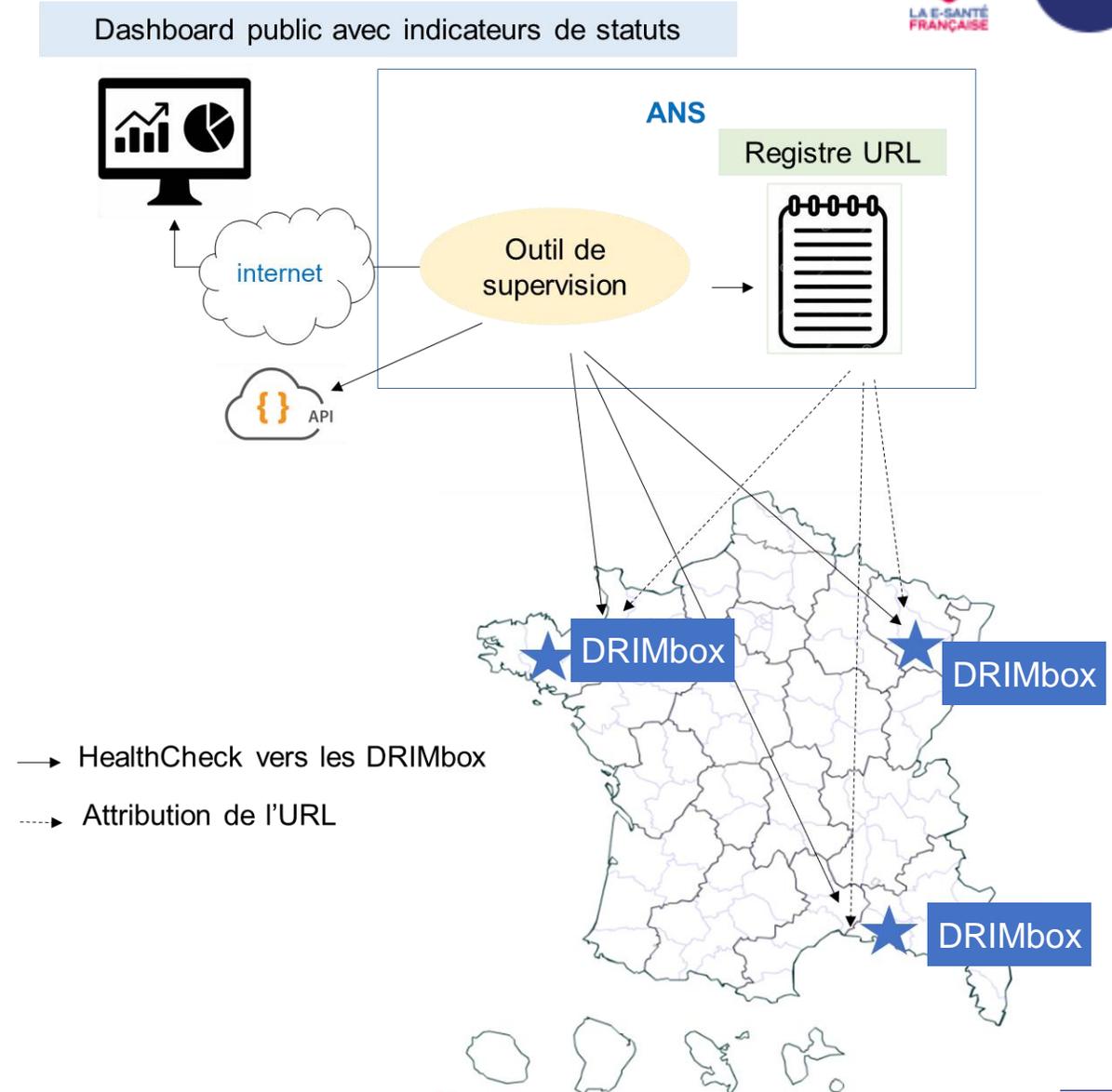
Note: La liste blanche va rentrer aussi dans la politique de sauvegarde de l'ANS à terme.

3. Fonctionnement de l'Espace de Confiance

4) Météo des DRIMbox



- Le service « **Status** » <https://status.esante.gouv.fr/> (outil Better Uptime) est étendu dans le cadre du Projet DRIM-M afin d'apporter une vision globale du maillage DRIM-M.
- Le service affiche à l'écosystème des informations sur la disponibilité ou non des DRIMbox Source sur un temps donné (Ups/Downs)
- Status réalise des **HealthChecks** (Pings) quotidiens sur des URL exposées par des APIs hébergées au sein du SI de l'ANS. (Ups/Downs)
- Une surface d'exposition de la DRIMbox Source doit être ouverte pour recevoir le Healthcheck. Il est possible de réaliser un filtrage sur une plage d'IP.
- Lorsque Better Uptime réalise des Healthchecks sur la DRIMbox, l'outil contourne ProSanté Connect.



3. Fonctionnement de l'Espace de Confiance

Synthèse



Echanges sécurisés entre DRIMbox
Sécurisation de l'URL dans le CR

Raccordement PSC



Signature des "Conditions Générales d'Intégration à l'EDC DRIM"



Attribution URL



Certificats IGC-Santé et du marché



Liste blanche



4. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M



Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance

PRE-REQUIS : Contractualisation & Gestion des comptes/cartes	Déclaration et Intégration d'une DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M	Bascule d'Opérateur d'une DRIMbox existante	Mise à jour des données d'une DRIMbox existante	Réintégration d'une DRIMbox (après exclusion)	Retrait d'une DRIMbox existante
--	---	---	---	---	---------------------------------



1 Créez un compte sur iSC

Inscrivez vous sur iSC (Fournisseur d'Identité de l'ANS pour les Industriels) et disposez d'**un seul compte** pour accéder à vos **services clés de l'ANS** (Espace Authentifié du Portail Industriels, Plateforme Convergence, Plateforme Gazelle Référencement, Ecoscore, Observatoire, MOTCO 2, Statistiques PSC, ...).

[Inscrivez-vous sur iSC](#)

[Guide d'utilisation d'iSC \(pdf\)](#)

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M



2

Activez votre Espace Authentifié

Une fois votre compte iSC créé et validé, activez votre Espace Authentifié et bénéficiez d'un **ensemble d'informations ciblées, personnalisées et adaptées** à votre besoin.

[Activez votre Espace Authentifié](#)

[» Guide d'utilisation de l'Espace Authentifié \(pdf\)](#)

3

Signez le contrat d'adhésion, demandez une carte de représentant légal et une carte CPA pour les administrateurs techniques

Selon votre situation, plusieurs **démarches administratives** doivent être réalisées (si elles n'ont pas déjà été faites en amont) :

[Remplissez le contrat d'adhésion et la déclaration de représentant légal \(F101 et F102\)](#)

[Effectuez une demande de carte de représentant légal \(F101\)](#)

[Commandez une carte CPA pour les administrateurs techniques \(F301\)](#)

Si besoin :

[Désignez un mandataire \(F502\)](#)

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M



PRE-REQUIS : Contractualisation & Gestion des comptes/cartes	Déclaration et Intégration d'une DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M	Bascule d'Opérateur d'une DRIMbox existante	Mise à jour des données d'une DRIMbox existante	Réintégration d'une DRIMbox (après exclusion)	Retrait d'une DRIMbox existante
---	--	---	---	---	------------------------------------

1

Effectuez une demande de déclaration de DRIMbox

Depuis la rubrique "Mon Espace de Confiance DRIM-M" de votre Espace Authentifié, accédez au formulaire vous permettant de déclarer votre DRIMbox.

[Soumettez une demande de déclaration de DRIMbox - Prochainement disponible](#)

 › Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M - A venir

 › Guide d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M - A venir

 Les Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M doivent être transmises pour chaque installation de DRIMBox.

2

Téléchargez les attestations délivrées par l'ANS

Une fois votre demande transmise à l'ANS et traitée, vous recevrez un mail vous informant de la mise à disposition de vos **attestations de délégation** et de la **liste de vos FQDN** sur votre Espace Authentifié dans la rubrique dédiée.

[Téléchargez vos attestations sur votre Espace Authentifié - Prochainement disponible](#)

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M

3

Désignez les administrateurs techniques qui pourront commander des certificats

En tant que représentant légal ou mandataire, vous habilitiez les **administrateurs techniques** ou bien vous vous déclarez administrateur technique.

Désignez les administrateurs techniques via le Portail mesHabilitations



4

Commandez les certificats IGC-Santé et du marché

Afin de sécuriser les échanges entre DRIMbox, commandez un **Certificat Logiciel Serveur / Usage "SSL_SERVEUR"**.

Commandez un certificat sur la Plateforme IGC-Santé (PFCNG)



 > Consultez la procédure de commande d'un certificat sur la PFCNG 

Afin de sécuriser l'URL de la visionneuse, commandez un **Certificat SSL Serveur (RGS* ou OV)** auprès d'une autorité certifiée du **marché de votre choix**.

5

Effectuez une demande d'intégration de DRIMbox

Depuis la rubrique "**Mon Espace de Confiance DRIM-M**" de votre **Espace Authentifié**, accédez au formulaire vous permettant d'intégrer votre DRIMbox.

Soumettez une demande d'intégration de DRIMbox - Prochainement disponible

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M

6

Demandez l'intégration de votre DRIMbox dans la Liste Blanche

Une fois votre demande transmise à l'ANS et traitée, demandez l'intégration de votre DRIMbox via la **plateforme GitHub de l'ANS**.

Accédez au GitHub de l'ANS



7

Recevez la confirmation d'intégration de votre DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M

Vous recevrez un mail informant de l'**intégration de la DRIMbox à la Liste Blanche** et la **météo des services**.

Un **document de VA** doit être transmis à l'ANS dans les délais définis dans les Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M.



> Document de VA suite à l'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M - A venir

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M



PRE-REQUIS : Contractualisation & Gestion des comptes/cartes	Déclaration et Intégration d'une DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M	Bascule d'Opérateur d'une DRIMbox existante	Mise à jour des données d'une DRIMbox existante	Réintégration d'une DRIMbox (après exclusion)	Retrait d'une DRIMbox existante
---	--	--	---	---	------------------------------------

-

Bascule "Nouvel Opérateur"

➡ Suivez les étapes "Déclaration et Intégration d'une DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M"

1

Bascule "Ancien Opérateur"
Révoquez les certificats IGC-Santé et les certificats de marché

Depuis la Plateforme IGC-Santé (PFCNG), **révoquez les certificats.**

Révoquez un certificat sur la PFCNG

› Consultez la procédure de révocation d'un certificat

› Guide d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M - A venir

2

Supprimez les administrateurs techniques

En tant que représentant légal ou mandataire, vous **supprimez les administrateurs techniques.**

Supprimez les administrateurs techniques via le Portail mesHabitations

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M



PRE-REQUIS : Contractualisation & Gestion des comptes/cartes	Déclaration et Intégration d'une DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M	Bascule d'Opérateur d'une DRIMbox existante	Mise à jour des données d'une DRIMbox existante	Réintégration d'une DRIMbox (après exclusion)	Retrait d'une DRIMbox existante
---	--	---	---	---	------------------------------------

-

Mise à jour des données Opérateur

➔ Suivez les étapes "Contractualisation et gestion des comptes/cartes"

1

Mise à jour des données d'installation
Effectuez une demande de mise à jour des données d'installation de DRIMbox

Depuis la rubrique "Mon Espace de Confiance DRIM-M" de votre Espace Authentifié, accédez au formulaire vous permettant de mettre à jour des données d'installation de votre DRIMbox.

Soumettez une demande de mis à jour de DRIMbox - Prochainement disponible

🗨️ › Guide d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M - A venir

2

Suivez les instructions

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M



PRE-REQUIS : Contractualisation & Gestion des comptes/cartes	Déclaration et Intégration d'une DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M	Bascule d'Opérateur d'une DRIMbox existante	Mise à jour des données d'une DRIMbox existante	Réintégration d'une DRIMbox (après exclusion)	Retrait d'une DRIMbox existante
---	--	---	---	---	------------------------------------

1

Effectuez une demande de réintégration de DRIMbox

Depuis la rubrique "Mon Espace de Confiance DRIM-M" de votre Espace Authentifié, accédez au formulaire vous permettant de réintégrer votre DRIMbox.

Soumettez une demande de déclaration de DRIMbox - Prochainement disponible

 › [Guide d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M - A venir](#)

2

Commandez les certificats IGC-Santé et du marché si besoin

Afin de sécuriser les échanges entre DRIMbox, commandez un **Certificat Logiciel Serveur / Usage "SSL_SERVEUR"**.

[Commandez un certificat sur la Plateforme IGC-Santé \(PFCNG\)](#) 

 › [Consultez la procédure de commande d'un certificat sur la PFCNG](#) 

Afin de sécuriser l'URL de la visionneuse, commandez un **Certificat SSL Serveur (RGS* ou OV) auprès d'une autorité certifiée du marché de votre choix**.

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M

3

Demandez la réintégration de votre DRIMbox dans la Liste Blanche

Une fois votre demande transmise à l'ANS et traitée, demandez la réintégration de votre DRIMbox via la **plateforme GitHub de l'ANS**.

Accédez au GitHub de l'ANS



4

Recevez la confirmation de réintégration de votre DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M

Vous recevrez un mail informant de la **réintégration de la DRIMbox à la Liste Blanche** et à la **météo des services**.

Un **document de VA** doit être transmis à l'ANS dans les délais définis dans les Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M.



› Document de VA suite à l'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M - A venir

3. Parcours d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M



PRE-REQUIS : Contractualisation & Gestion des comptes/cartes	Déclaration et Intégration d'une DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M	Bascule d'Opérateur d'une DRIMbox existante	Mise à jour des données d'une DRIMbox existante	Réintégration d'une DRIMbox (après exclusion)	Retrait d'une DRIMbox existante
---	--	---	---	---	------------------------------------

1

Effectuez une demande de retrait de DRIMbox

Depuis la rubrique "Mon Espace de Confiance DRIM-M" de votre Espace Authentifié, accédez au formulaire vous permettant de retirer votre DRIMbox.

Soumettez une demande de retrait de DRIMbox - Prochainement disponible

 › *Guide d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M - A venir*

2

Demandez le retrait de votre DRIMbox dans la Liste Blanche

Une fois votre demande transmise à l'ANS et traitée, demandez le retrait de votre DRIMbox via la **plateforme GitHub de l'ANS**.

Accédez au GitHub de l'ANS 

3

Recevez la confirmation de retrait de votre DRIMbox à l'Espace de Confiance DRIM-M

Vous recevrez un mail informant du **retrait de la DRIMbox à la Liste Blanche** et à la **météo des services**.

5. Documentation à destination des acteurs de l'Espace de Confiance DRIM-M

5. Documentation



1) Document « Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M »

2 – OBJET

Ce document a pour objectif de fournir les conditions d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M. Son élaboration s'inscrit dans une démarche visant à sécuriser des données et activités liées au projet DRIM-M, tant pour les Opérateurs que pour les Clients. Nous encourageons vivement les Opérateurs et les Clients à évaluer régulièrement leurs propres pratiques afin d'identifier et de mettre en œuvre les mesures les plus appropriées pour la sécurisation des DRIMbox déployées.

3 – CONTENU

Ce document est composé de deux parties :

- Les conditions d'intégration à l'Espace de Confiance,
- Les conditions de déploiement et maintien du système DRIMbox.

4 – CONDITIONS D'INTEGRATION A L'ESPACE DE CONFIANCE

4.1 COMMUNICATION

4.2 INTEGRATION, CONDITIONS DE DEPLOIEMENT ET MAINTIEN DE LA DRIMBOX

4.2.1 DISPONIBILITE DE LA DRIMBOX

4.2.2 INFORMATION ET TRANSPARENCE

4.2.3 INCIDENTS

5 – PROCEDURE DE CONTROLES

5. Documentation



1) Document « Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M »

6 - PROCÉDURE D'INTEGRATION, D'EXCLUSION ET RÉINTÉGRATION AU SEIN DE L'ESPACE DE CONFIANCE DRIM-M

L'intégration à l'Espace de Confiance est subordonnée au respect par l'Opérateur de la procédure ci-après définie :

- L'Opérateur doit, préalablement à toute demande d'intégration, justifier auprès de l'ANS de l'obtention du "Référencement DRIMbox délivré par l'ANS" en présentant une attestation de référencement en cours de validité et/ou tout autre document probant jugé suffisant par l'ANS.
- L'Opérateur est ensuite tenu de suivre les étapes du parcours d'intégration à l'Espace de Confiance en adéquation avec le Guide d'intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M.

Toute décision de refus d'intégration par l'ANS sera motivée et notifiée par écrit à l'Opérateur, en précisant notamment les motifs de refus, qui peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative,

- non-réception des documents
- non-validation du remplissage des documents par l'Auditeur
- non-validation du Contrôle des conditions de déploiement et maintien par l'Auditeur
- non-respect de l'obtention du référencement DRIMbox délivré par l'ANS
- non-respect des spécifications
- non-respect du présent document

L'ANS peut conditionner l'intégration de la DRIMbox à la mise en œuvre de mesures correctives ou de compléments d'information, que l'Opérateur s'engage à mettre en œuvre et à fournir dans les délais prescrits par l'ANS, sous peine de refus d'intégration. L'intégration est réputée effective à la date de notification écrite de l'acceptation par l'ANS, transmise à l'Opérateur selon les modalités définies dans le parcours d'intégration à l'Espace de confiance.

5. Documentation

1) Document « Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M »

6 - PROCÉDURE D'INTEGRATION, D'EXCLUSION ET RÉINTÉGRATION AU SEIN DE L'ESPACE DE CONFIANCE DRIM-M

L'ANS a le droit

- D'exclure une DRIMbox pour une durée indéterminée et en fonction du délai de remédiation
- De réintégrer (à condition pour l'Opérateur de fournir les preuves nécessaires) une DRIMbox

Description du niveau	Contexte du niveau	Procédure du niveau	Mécanisme d'escalade au niveau supérieur	Remarque sur le niveau
Niveau 0				
Gestion restreinte de l'incident	Les différentes parties prenantes (Opérateurs et Clients) gèrent l'incident sans solliciter l'ANS.	Les Clients doivent solliciter en priorité leurs Opérateurs via les coordonnées présentes dans la liste blanche. Le délai maximal de résolution et clôture de l'incident est de 5 jours ouvrés.	Au-delà du délai maximal de résolution et clôture de l'incident, les Opérateurs ou Clients peuvent enclencher le niveau 1.	Le niveau 0 concerne uniquement les incidents d'Indisponibilité.
Niveau 1				
Notification par l'ANS de l'Opérateur concerné par l'incident	Les Opérateurs ou Clients contactent l'ANS uniquement via le mécanisme d'escalade du niveau 0. L'investigation de l'incident côté ANS se fait uniquement si le délai du niveau 0 a été dépassé. L'ANS suit et trace la demande de résolution et clôture de l'incident qu'elle adresse à l'Opérateur concerné.	L'ANS demande à l'Opérateur concerné une analyse écrite et une remédiation de l'incident. Le délai maximal de résolution et clôture de l'incident est de 5 jours ouvrés. Avant l'expiration du délai, l'Opérateur concerné doit informer par écrit l'ANS de la résolution et clôture de l'incident.	Au-delà du délai maximal de résolution et clôture de l'incident, les Opérateurs ou Clients peuvent enclencher le niveau 2.	Le niveau 1 concerne uniquement les incidents d'Indisponibilité. Dans le cas d'un incident isolé, l'Opérateur doit fournir une réponse écrite argumentée permettant d'apporter la preuve que la DRIMbox est opérationnelle.

5. Documentation

1) Document « Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M »



6 - PROCÉDURE D'INTEGRATION, D'EXCLUSION ET RÉINTÉGRATION AU SEIN DE L'ESPACE DE CONFIANCE DRIM-M

Description du niveau	Contexte du niveau	Procédure du niveau	Mécanisme d'escalade au niveau supérieur	Remarque sur le niveau
Niveau 2				
Incident entraînant une exclusion ou réintégration (à la suite d'une exclusion) à l'Espace de Confiance	<p>1) Les Opérateurs ou Clients contactent l'ANS uniquement via le mécanisme d'escalade du niveau 1.</p> <p>2) Si le journal de monitoring transmis à l'ANS semestriellement par l'Opérateur concerné, affiche une indisponibilité consécutive toute origine confondue de la DRIMbox supérieure à 5 jours ouvrés et toujours en cours.</p> <p>L'ANS applique les règles d'exclusion et réintégration de la DRIMbox de l'Opérateur concerné au sein de l'Espace de Confiance.</p>	<p><u>Exclusion</u> : La DRIMbox est exclue immédiatement de l'Espace de Confiance via la mise à jour de la liste blanche et l'information relative à d'exclusion auprès de l'Opérateur concerné par l'ANS.</p> <p><u>Réintégration</u>: L'Opérateur doit informer par écrit et fournir à l'ANS un nouveau document de VA dès que sa DRIMbox est à nouveau opérationnelle. L'ANS va ensuite réintégrer la DRIMbox à l'Espace de Confiance (mise à jour de la liste blanche et information relative à la réintégration auprès de l'Opérateur concerné par l'ANS).</p>	N/A	<p>L'ANS ne souhaite pas garder une DRIMbox non-opérationnelle dans le maillage. L'ANS décidera sur la base des éléments transmis d'accepter ou refuser la réintégration de la DRIMbox dans l'Espace de Confiance.</p> <p>La demande de réintégration de la DRIMbox se fait via le parcours d'intégration d'une DRIMbox à l'Espace de Confiance.</p>

5. Documentation

1) Document « Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M »



6 - PROCÉDURE D'INTEGRATION, D'EXCLUSION ET RÉINTÉGRATION AU SEIN DE L'ESPACE DE CONFIANCE DRIM-M

Description du niveau	Contexte du niveau	Procédure du niveau	Mécanisme d'escalade au niveau supérieur	Remarque sur le niveau
Niveau 3				
Incident cyber entraînant une exclusion ou réintégration (à la suite d'une exclusion) à l'Espace de Confiance	Les Opérateurs ou Clients doivent prévenir l'ANS en cas de compromission de la DRIMbox à la suite d'un incident cyber sous un délai de 24h calendaire.	<p>La DRIMbox est immédiatement exclue de l'Espace de Confiance par l'ANS via la mise à jour de la liste blanche et l'information relative d'exclusion auprès de l'Opérateur concerné par l'ANS.</p> <p>Dès que l'incident est résolu, l'Opérateur doit fournir à l'ANS 1) une nouvelle version du présent document (validé par l'Opérateur, son client et l'ANS) et un nouveau document de VA pour réintégrer l'Espace de Confiance.</p>	N/A	<p>L'ANS décidera sur la base des éléments transmis d'accepter ou refuser la réintégration de la DRIMbox dans l'Espace</p> <p>La demande de réintégration de la DRIMbox se fait via le parcours d'intégration d'une DRIMbox à l'Espace de Confiance.</p>

5. Documentation



1) Document « Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M »

6.3 MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE VA

Le modèle Document de VA sera proposé par l'ANS.

À l'issue de la validation du Contrôle des conditions de déploiement et maintien, l'ANS autorisera au préalable la DRIMbox à intégrer l'Espace de Confiance pour réaliser les tests nécessaires à la validation du bon fonctionnement. L'ANS laisse ensuite à l'Opérateur un délai maximal de 10 jours ouvrés à partir de l'autorisation d'intégration à l'Espace de Confiance pour fournir le document de VA. En cas d'expiration du délai de mise à disposition du document de VA, l'ANS pourra mettre en œuvre une nouvelle exclusion de la DRIMbox à l'Espace de Confiance suivant le délai de remédiation.

7 – SANCTIONS

À la suite d'une procédure de contrôles, une procédure de sanctions peut être engagée à l'encontre de l'Opérateur lorsqu'un non-respect des Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance est constaté. Les sanctions pouvant être appliquées sont les suivantes :

- La diffusion publique du non-respect des Conditions Générales d'Intégration par l'ANS
- L'exclusion ou le refus d'intégration d'une DRIMbox suivant le délai de remédiation

La procédure de sanctions est engagée suivant les différents niveaux et mécanismes d'escalade qui composent les règles d'exclusion et réintégration à l'Espace de Confiance. L'Opérateur accepte par le présent document de se soumettre à la procédure de sanctions.

8 – CONFIDENTIALITE

9 – DONNEES PERSONNELLES

10 – PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES VERSIONS MAJEURES DES SPECIFICATIONS

11 – EVOLUTION DES CONDITIONS GENERALES D'INTEGRATION A L'ESPACE DE CONFIANCE DRIM-M

5. Documentation



1) Document « Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M »

12 – CONDITIONS DE DEPLOIEMENT ET MAINTIEN

Il est attendu que l'Opérateur partage ce document prérempli à son Client, puis le Client devra à son tour compléter le document et le rendre à l'Opérateur qui le soumettra à l'ANS pour contrôle.

Il est obligatoire d'utiliser ce modèle de document, mais il est possible de se référer à des documents annexes dans les différentes zones de texte à remplir de ce document. Les annexes pourront être intégrées à la suite du présent document ou dans un conteneur ZED qui sera chargé par l'Opérateur sur l'Espace Authentifié du Portail Industriel.

La présente section regroupe les informations relatives au déploiement et maintien d'une DRIMbox et les conditions de sécurité applicables au sein de l'Espace de Confiance. Elle se compose de sept chapitres thématiques qui sont :

- Gouvernance et organisation
- Gestion des actifs
- Sécurité de l'infrastructure et communication
- Gestion des identités et des accès
- Administration et exploitation
- Gestion des événements liés à la sécurité
- Gestion des sauvegardes sécurisées

5. Documentation

1) Document « Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M »

12 – CONDITIONS DE DEPLOIEMENT ET MAINTIEN

- Gouvernance et organisation

COND-01 	Définir le périmètre de responsabilités entre parties
Description de la condition	Les parties doivent fournir une définition commune, claire et exhaustive de la répartition des responsabilités pour l'ensemble des périmètres techniques, fonctionnels et organisationnels associés aux services, composants et flux nécessaires au fonctionnement du SI DRIMbox. Cela inclut, par exemple, l'administration des serveurs, la gestion du réseau, l'hébergement, la sauvegarde, etc. Cette répartition doit être décrite au moyen d'une matrice RACI.
Réponse détaillée de l'Opérateur	<i>Réponse détaillée de l'Opérateur ou référence à un extrait, clairement identifié, d'un document qu'il fournira.</i>
Réponse détaillée du Client	<i>Réponse détaillée du Client ou référence à un extrait, clairement identifié, d'un document qu'il fournira.</i>



Ce document est classifié C0 et peut être diffusé à l'extérieur de l'ANS

5. Documentation

1) Document « Conditions Générales d'Intégration à l'Espace de Confiance DRIM-M »

13 – DUREE

14 – RESILIATION

15 – REGLEMENT DES LITIGES ET DIFFERENDS

16 – SIGNATURE

17 – ANNEXES

18 - GLOSSAIRE



Client(s)



Signatures



Opérateur

5. Documentation

2) Document « Points de contrôle »

Auditeur : désigne l'ANS ou toute(s) personne(s) au choix de l'ANS, apportant les garanties de sécurité et de confidentialité à l'état de l'art, pour réaliser l'exécution des « Points de contrôle » à partir du présent document dûment complété et signé.

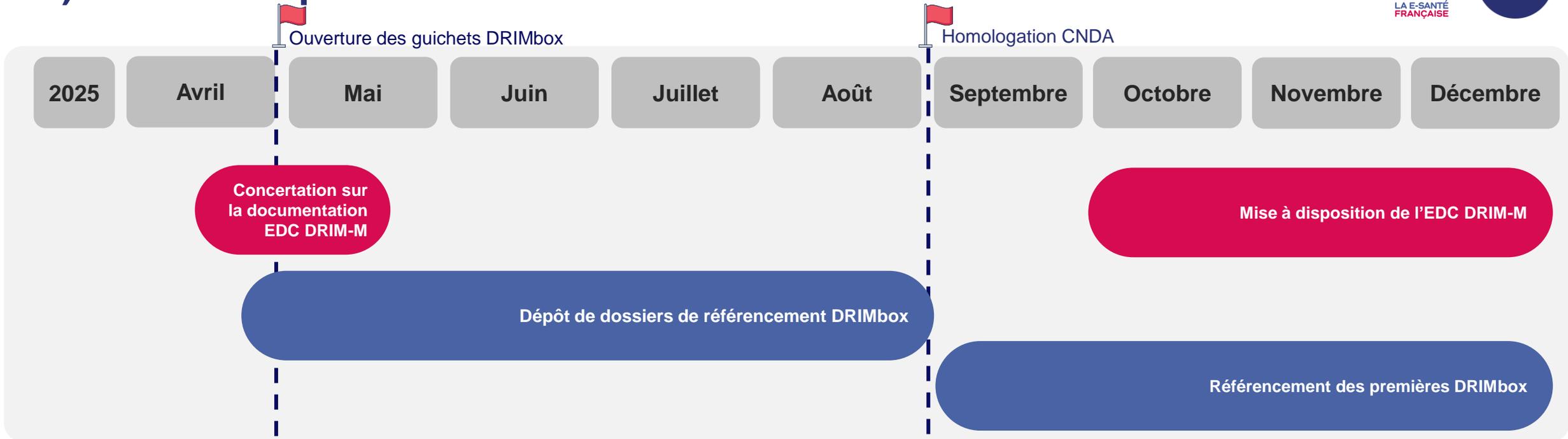
CONDITION DE DEPLOIEMENT ET MAINTIEN					CONTROLE		
Identifiant	Intitulé de la condition	Chapitre	Opérateur	Client	Numéro	Contrôle	Preuves
COND-01	Définir le périmètre de responsabilités entre opérateurs	Gouvernance et organisation	Oui	Oui	C01	S'assurer que la matrice RACI est fournie, complète et à jour, qu'elle couvre tous les périmètres requis (technique, fonctionnel, organisationnel) et qu'elle a été validée par l'ensemble des parties prenantes.	Matrice RACI à jour et validée par l'Opérateur et le Client



Analyse ANS

6. Calendrier prévisionnel et concertation

1) Calendrier prévisionnel



2) Concertation

- Réunion bilatérale à la demande de chaque éditeur avant le 16/05/25 pour recueillir les retours
- Prochain atelier «Parcours» et mise à disposition du documents «Guide d'intégration» 03/06/25 de 17h à 18h/18h30
- Prochain atelier pour présenter les ajustements proposés suite à la concertation et mise à disposition du document « Points de contrôle » fin juin

[Lien de la plateforme de concertation à fournir](#)



7. Questions / Réponses



Merci pour votre attention.



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA E-SANTÉ
FRANÇAISE



DRIM-M

par **DRIMFRANCEIA**

Data Radiologie Imagerie Médicale

SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Financé par
l'Union européenne

NextGenerationEU